

Newsletter #4 – 11 mars 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

DATE LIMITE DE BASCULE A LA V2 DU SNE

Comme annoncé dans la précédente newsletter du 19 février, la date de basculement à la V2 du SNE est décalée au 31 mars prochain. Si cette date ne pouvait être tenue, il est demandé aux services enregistreurs de solliciter le gestionnaire territorial qui devra adresser un courrier au préfet du département. Les éditeurs concernés peuvent s'adresser directement, par courrier à la DHUP s'ils interviennent auprès de plusieurs départements.

SUIVI DES RADIATIONS PAR LE GESTIONNAIRE TERRITORIAL

Pour mémoire, une fonctionnalité du SNE permet au gestionnaire territorial d'avoir une visibilité fine sur l'activité des guichets enregistreurs sur son territoire de compétence.

Cette fonctionnalité est accessible depuis le module « Gestion territoriale » sous « Suivre l'activité d'un guichet ». Elle permet notamment de suivre les radiations pour attribution d'un logement qui doivent être enregistrées sans délai par les guichets enregistreurs (L451-2-1 et R441-2-8 du CCH) et dont le nombre doit être régulièrement contrôlé par le gestionnaire.

NEWSLETTER : CREATION D'UNE LISTE DE DIFFUSION

Suite au nombre grandissant de demandes d'inscription à la liste de diffusion de la newsletter d'information du Système National d'Enregistrement, une liste de diffusion automatique a été créée. Pour s'inscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant:

abonnement

[Je m'abonne à la lettre d'informations Numéro Unique](#)

Valider tout simplement l'envoi du mël qui est généré automatiquement sans n'avoir aucune modification supplémentaire à apporter (adresse et objet du mël à ne pas modifier, aucun texte à ajouter au corps du mël). Vous obtiendrez par mail une demande de confirmation de votre souhait d'inscription à la liste de diffusion. Suite à votre confirmation, un mail définitif d'inscription vous sera transmis dans les 48h après validation de votre adresse mail par l'équipe projet.

Pour vous désabonner, merci de suivre la même procédure en cliquant sur le lien suivant:

[Je résilie mon abonnement à la lettre d'informations Numéro Unique](#)

Attention, **aucune reprise automatique de la liste de diffusion ne sera faite**. C'est pourquoi, **chaque personne souhaitant recevoir la newsletter doit donc s'abonner à la liste à partir du lien ci-dessus même si elle la recevait déjà**. L'ancienne liste sera maintenue les 2 prochaines newsletters à venir afin de laisser le temps nécessaire à chaque destinataire existant de s'inscrire.

N'hésitez pas à communiquer les modalités d'abonnement aux personnes que vous savez intéressées.